

Compte-rendu de la conférence téléphonique du 2 avril 2021

L'administration nous avait proposé une conférence téléphonique à la veille d'un nouveau confinement qui ne manque pas de poser question à nombre d'entre nous. Comme d'habitude « Jupiter » a parlé et ensuite « débrouillez-vous avec ce qui n'est pour le sommet que du détail ».

Et donc en cette veille de week-end rallongé quasiment aucune consigne précise n'était délivrée par le ministère et la DG. *Solidaires Finances Publiques 31* avait interrogé le DRFiP dès le lendemain de l'allocution du président de la République. Il s'était engagé à nous informer au plus vite et nous reconnaissons que notre direction a eu le mérite de publier une note qui cadrerait plus ou moins la situation avant que les personnels partent en week-end (situation manifestement très rare). Et une audioconférence nous a été proposée en début d'après-midi, c'est l'objet de ce compte-rendu.

Pendant ce temps ministère et DG repoussaient leur information aux syndicats nationaux en fin d'après-midi du vendredi et donc sans possibilité d'informer plus concrètement les agents avant mardi prochain. Cependant, nos camarades ont immédiatement rendu compte des échanges nationaux et c'est ainsi que dans ce document vous trouverez, pour le faire dans un ordre logique au plan décisionnel :

- les propos publics de la ministre de la fonction publique
- le compte-rendu de l'audioconférence de niveau Ministériel ;
- le compte-rendu de l'audioconférence de niveau Direction Générale ;
- le compte-rendu de l'audioconférence avec la DRFiP 31.

Ainsi, vous aurez réunis tous les niveaux hiérarchiques pour tenter de déchiffrer des messages qui pour une partie restent encore sans réponses précises alors que le confinement démarre au plan professionnel ce mardi... Et puis, comme souvent ou comme toujours, il y a une marge d'interprétation à tous les niveaux qui va, ça a commencé dès hier à la DRFiP31, conduire à des excès de quelques chef-fes de services.

Comme toujours vous avez deux adresses pour vos questionnements, exaspérations et remarques : christian.terrance@dgifp.finances.gouv.fr et yves.peyras@dgifp.finances.gouv.fr

Amitiés et fraternité Yves et Christian

De la déclaration de la ministre de la fonction publique à deux interprétations de chef-fes de service : il y a loin du propos aux réalités.

La ministre de la fonction publique s'est exprimée vendredi matin et nous relevons ici quelques uns de ses propos qui méritent d'être soulignés : « *Notre ligne est celle du pragmatisme, du bon sens et de la bienveillance...* ».

La ministre a également de nouveau appelé à la « *poursuite* » et à « *l'intensification* » du télétravail dans le secteur public. En référence à la situation des agents qui ont des missions télétravaillables et qui doivent aujourd'hui garder leurs enfants en raison de la fermeture des établissements scolaires ou des établissements d'accueil tels que les crèches la ministre dit : « *... on ne peut pas demander de faire l'impossible...* ». Un dispositif dérogatoire, « *au cas par cas* », va donc être mis en place pour ces derniers de manière à ce qu'ils puissent bénéficier d'une ASA lorsque aucune solution de garde n'est possible en famille notamment, ou tout bonnement en cas d'impossibilité d'organisation.

Le gouvernement appelle aussi les employeurs à « *faciliter* » la prise de jours de congé pour « *ceux et celles qui ont besoin de souffler et qu'ils puissent le faire avec leurs enfants* ».

Audio avec le secrétariat général du ministère du 2 avril 2021 : Des annonces... sous réserve... en attendant la FAQ (Foire Aux Questions) de la DGAFP

La Secrétaire Générale du ministère, a indiqué que cette audio se tenait après un contact ce matin avec la DGAFP. Les décisions sont, à ce stade, valables jusqu'au 26 avril prochain. La SG de Bercy a, de plus, indiqué qu'une FAQ de la DGAFP devrait paraître dans la soirée (elle est en pièce jointe de ce message). Elle a rappelé par ailleurs que nous n'étions pas en situation de PCA (Plan de Continuité d'Activité) et donc que l'activité devait se poursuivre. Enfin elle a souligné que le télétravail, comme cela a été demandé par le Ministre, était toujours à un haut niveau dans les services. Bien entendu en ajoutant que toutes les demandes étaient conditionnées par les nécessités de service.

La garde d'enfant pendant les 3 semaines à venir. Dans le droit commun les ASA ne sont de droit que lorsque le télétravail est impossible sauf pour les parents d'enfants reconnus handicapés. A titre exceptionnel, et pour les 3 semaines à venir, il est mis en place des ASA pour les agents qui ont des fonctions télétravaillables pour garder les enfants qui sont en crèche, maternelle et primaire. La demande d'ASA est à faire auprès des chefs de service, pour un seul des 2 parents avec une attestation sur l'honneur pour certifier qu'il n'y a pas d'autre mode de garde. Cette mesure s'applique aux fonctionnaires et aux contractuels.

Les congés. Comme il y a eu un changement de dates des vacances scolaires, celles et ceux qui avaient posé des congés à partir du 26 avril peuvent (doivent ?) les avancer (avec accord des responsables locaux). Pour les agents qui avaient posé des congés entre le 6 et le 25 mai ils sont maintenus. En résumé pour les agents qui relèvent de la Zone A = pas de changement de dates, pour les collègues des Zones B et C = recommandation de les avancer pour les faire coïncider aux nouvelles dates de vacances scolaires. Les hiérarchies devront prioriser les parents.

Vaccination. A ce jour l'accès aux vaccins est compliqué et limité. Dès la semaine prochaine un dispositif expérimental est lancé à Bercy avant une extension aux autres départements et sites.

Les agents qui exercent leurs fonctions dans le périmètre de l'interministérialité relèvent de Bercy.

Restauration Pas de nouvelles dispositions annoncées.

Masques FFP2 Doctrine d'emploi au sein du ministère très limitative : les médecins de prévention et quelques agents de la Douane de la surveillance et dans certaines situations.

Indemnité télétravail Ce n'est pas nous qui traiterons le sujet, c'est au niveau de la Fonction Publique.

Pour sa part **Solidaires Finances**, a rappelé diverses demandes et interrogations en indiquant en préambule le manque de lisibilité des mesures gouvernementales et que les annonces Présidentielles ne répondaient pas aux besoins.

- ASA dérogatoires : elles doivent s'appliquer quel que soit l'âge des enfants (jusqu'à 16 ans).
- Garde d'enfants et Télétravail : ceci est impossible, les agents doivent être placés en ASA, ce n'est pas cumulable.
- Télétravail : où en êtes-vous de la demande d'indemnités forfaitaire pour les agents qui télétravaillent.
- Vaccination : il y a besoin de l'accélérer et qu'elle soit ouverte à un plus grand nombre.
- Concernant la campagne d'Impôt sur le Revenu : de grosses inquiétudes sur son prochain lancement.



En réponse à une remarque d'une fédération, deux sites en métropole concentrent un grand nombre de collègues positifs. L'ARS est saisi, c'est en cours d'analyse, et les mesures qu'elle préconisera seront mises en œuvre y compris la fermeture du site si l'ARS le décide.

Concernant la demande d'un CTM volet action sociale de l'ensemble des organisations syndicales en urgence au vu de la casse de cette dernière, elle est actée dans le principe reste à déterminer la date...

Visioconférence avec le Directeur Général du 2 avril 2021

Cette visioconférence a porté principalement sur la mise en place des mesures liées aux annonces du président de la République du 31 mars mais elle dépendait de la visio précédente avec le secrétariat général qui attendait lui-même les directives officielles de la DGAFP sur un certain nombre de sujets dont les ASA et le télétravail... Bref une mesure de simplification comme savent si bien les prendre nos dirigeants...

En amont des remontées de l'ensemble des syndicats, le Directeur Général est intervenu sur plusieurs points :

- taux de progression des cas covid,
- taux de télétravail
- déroulement de la campagne IR

Mais à priori la DG ne souhaitait pas aborder les sujets qui fâchent comme le déroulement de la campagne dans un tel contexte, les ASA pour garde d'enfant et télétravail, la question des stagiaires et des épreuves des inspecteurs stagiaires. C'était oublier que les organisations syndicales avaient bien envie d'en parler et de façon unanime et vivace. Malgré la véhémence de nos expressions, encore une fois peu de réponses concrètes.

Au plan des cas Covid, la situation de certains services soumis à un nombre de cas positifs important, notamment dans le 56 ou le 75, des précisions sur la situation seront demandées aux directions locales et un rappel des consignes sera effectué en cas de découverte de cluster.

Pour l'administration, **on continue à pousser le télétravail au maximum** avec une vigilance renforcée mais à ce stade les services publics demeurent ouverts, il n'y a pas de Plan de continuité d'activité.

Le nombre de cas de Covid 19 augmente avec près de 300 cas recensés, et près de 400 agents en quarantaine. Il est donc constaté une grosse augmentation des cas. Le taux de télétravail est en augmentation significative avec 37 % de télétravailleurs quotidiens.

Sur les ASA : aucune décision n'est prise à cette heure. Les discussions se poursuivent entre le secrétariat général et la DGAFP. Le directeur Général attend les arbitrages pour transmettre les consignes aux directeurs locaux. Toutefois le directeur Général a souligné que pour lui il n'était pas anormal que l'âge pour bénéficier d'ASA soit inférieur à 16 ans. Il n'est pas non plus opposé à ce que les agents qui seront en télétravail et en garde d'enfant (!) aient la possibilité de « bénéficier » d'un télétravail dégradé et que l'on soit moins regardant sur leur emploi du temps et leurs objectifs. Pour le DG, il semble préférable d'être en télétravail dégradé qu'en ASA... La DG reviendra vers nous dès qu'elle aura la FAQ et la note de la DGAFP sur ce sujet.



Sur la campagne IR : A ce stade, la campagne déclarative va suivre le calendrier prévu. Une conférence de presse des ministres est prévu jeudi prochain en début d'après-midi. Pas de décalage dans les dates de campagne, on reste sur l'organisation qui était prévue initialement. Une communication va être faite à destination du public pour insister et mettre en exergue le fait que les contribuables doivent recourir de manière prioritaire au distanciel, et qu'ils ne doivent pas se déplacer dans nos services. Si un déplacement physique est absolument nécessaire, il devra se faire via une prise de rendez-vous. Si la situation sanitaire le permet, les contribuables pourront être reçus fin mai début juin de manière normale. Le réseau France Service va demeurer ouvert, un lieu sera équipé afin de garantir le maximum de protection aux agents. En cas de problème, on pourra prolonger la campagne IR. La DG compte « monitorer » plusieurs éléments statistiques et en fonction de ces données des adaptations pourront être mises en place .

Notons que, selon la Direction Générale, la crise sanitaire a permis d'accélérer et de « gagner » 4 à 5 ans sur les perspectives de dématérialisation et d'utilisation des canaux distants.

Sur l'organisation de l'épreuve pour les Inspecteurs stagiaires (le 9 avril prochain pour les généralistes et le 19 pour les informatiques), la DG maintient l'épreuve envers et contre tout. L'administration estime qu'en cas de garde d'enfant le stagiaire a le temps de s'organiser et que dans le cas contraire il pourra participer à l'épreuve de rattrapage... Pour le stage probatoire des contrôleurs, tous les stagiaires sont déjà équipés d'ordinateurs portables et la DG va suivre la situation de près. Des formations complémentaires pourront être délivrées dans les prochains mois.

Sur le report des congés 2020 (cf information en fin de compte-rendu), à priori le DG a affirmé que la nouvelle situation ne devait pas modifier la date mais pas de réponse très précise.

Cette visio n'a pas apporté les réponses attendues par les personnels en cette veille de week-end qui voit la mise en place des mesures restrictives. *Solidaires Finances Publiques* reste d'une extrême vigilance et communiquera si des réponses plus précises arrivent dans les prochains jours.

Audioconférence avec la direction de la DRFiP 31 le 2 avril 2021

Nous l'avons dit en première page reconnaissons qu'au moins notre direction a publié une note avant le week-end ce qui n'était pas le cas partout. Cette audio a permis de faire un premier point, notamment après vos retours « en direct ».

Solidaires Finances Publiques 31 a rappelé sur la situation sanitaire les propos de la ministre et appelé à ce que ses directives soient suivies en particulier « la bienveillance » mais aussi la reconnaissance qu'« ... on ne peut pas demander de faire l'impossible... » et notamment pas télétravailler et garder ses enfants, sans parler de leur faire l'école. Nous avons pointé également la situation de parents qui ont un système de garde contraignant en matière horaire le matin et le soir. Demandé à faire le point sur le télétravail en particulier au niveau matériel et demandes « hors covid » des personnels. Ensuite nous avons souligné la situation catastrophique des B stagiaires qui doivent arriver dans les services le 12 avril. Enfin, nous avons voulu revenir sur la campagne IR en ce qu'elle est selon nous touchée par ce nouveau confinement, mais aussi par rapport à des points de désaccord persistants avec l'administration en matière d'accueil. Et puis, nous avons demandé un point sur l'évolution de la maladie parmi les personnels.

La direction nous a globalement répondu sur les mesures de confinement dans l'esprit de ce que nous relevons des audios ministère et DG et nous ne détaillerons donc pas ici ce que vous avez pu lire précédemment. Elle affirme qu'elle sera à l'écoute des situations individuelles et sur les congés pense qu'il est de bon sens de transposer sur la nouvelle

période les congés que les personnels avaient prévus sur l'ancienne période. Pour les ASA la note indique déjà que les impossibilités pour la semaine prochaine doivent être entendues et que le télétravail peut être en mode dégradé. Ils seront également attentifs à des possibilités dérogatoires sur les horaires contraignants pour les agents.

Sur le télétravail 200 postes sont en cours de déploiement au fur et à mesure de leur configuration par l'ESI et la direction nous affirme que les demandes « classiques » sont satisfaites et qu'il leur semblait impossible qu'il y ait des demandes non satisfaites remontant à plusieurs mois. Si vous êtes ou connaissez quelqu'un dans ce cas faites nous remonter l'info.

Sur les B stagiaires c'est clairement un souci mais la direction attend les informations de l'Enfip dont ils dépendent administrativement jusqu'au 31 août. Il n'empêche que nous n'avons toujours pas de réponse sur le tutorat par exemple.

Sur les agent-es touché-es la direction indique qu'il y a bien une augmentation puisqu'il y avait 74 cas en 1 an et qu'il y en a eu 7 en 1 semaine, mais pas contaminés dans le cadre professionnel. Une personne a été hospitalisée mais est sortie 3 jours plus tard et il y a aussi une 15^{ne} d'agent-es placés en isolement en attendant les résultats.

Pour la campagne IR au fond nous renvoyons aux compte-rendus nationaux et au plan local la direction a indiqué être sensible aux questions de jauges de réception que nous soulevons depuis deux semaines. Elle indique que les jauges font l'objet d'un échange avec les chefs de services et qu'une affiche sur les vitres l'indiquera. Sauf que... après cette audio nous avons eu quelques informations sur ces jauges qui nous laissent à penser qu'elles sont complètement dingues !!! Nous y reviendrons donc la semaine prochaine. Et puis, du bout des lèvres certes, mais elle l'a dit, il ne devrait pas y avoir de « voltigeurs » à l'extérieur des locaux, ce que nous demandons depuis le début pour des raisons de sécurité.

Interprétations de la note direction : cherchez l'homme !!!

En cours d'audioconférence nous avons découvert par vos messages deux interprétations de la note de la direction.

La première indique, nous caricaturons à peine, que toute personne équipée pour le télétravail n'a pas à bénéficier d'ASA, quelle que soit sa situation. En clair tout le monde au boulot, l'interprétation allant jusqu'à appeler à la responsabilité et la conscience de l'effort collectif à fournir pour l'effort national !!!

La seconde interprétation invite à l'écoute des agent-es et ne rien imposer, compte-tenu des difficultés de la période, ne pose que des conditions (normales) pour les ASA. Pour résumer on y retrouve la bienveillance à laquelle la ministre fait appel dans son discours.



Le CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) vient de publier un avis qui alerte sur les conséquences de la crise sanitaire sur les inégalités femme/homme : « *A bien des égards, la pandémie a mis encore davantage au jour le caractère criant des inégalités femmes-hommes et parfois entraîné un véritable recul des droits des femmes* ». Et, ce n'est évidemment pas un hasard, tous les messages que nous avons reçus depuis l'allocution du président de la République proviennent de collègues femmes. Alors sur ce point la direction a une responsabilité : obliger l'encadrement à la bienveillance et ce, quoi qu'il en coûte. Elle a l'obligation d'accorder ses paroles du 8 mars à ses actes de tous les jours.

En résumé nos conseils pour les jours à venir :

Pour la semaine du 6 au 9 avril avec écoles fermées mais maintien des cours à distance, ne transigez pas :

- refusez de tripler télétravail, garde d'enfants et école à la maison. Bien entendu il y a des conditions que l'on peut comprendre comme l'alternance quand elle est possible par exemple ;
- si (et seulement si) vous souhaitez télétravailler en partie et malgré tout (ce que nous ne pensons pas raisonnable) imposez un télétravail en mode dégradé qui vous corresponde et pas qui corresponde à ce que voudrait l'administration ;
- si vous avez un mode de garde d'enfant à votre disposition mais qui pose problème, par exemple le matin et le soir, imposez une journée de travail réduite mais avec la comptabilisation de votre niveau horaire journalier habituel.

Pour les deux semaines de congés qui sont donc déplacées :

Nous pensons que la responsabilité de chacune et chacun est assez grande pour que les personnels recalent les congés qu'ils avaient prévus et qu'ainsi soit évitée à toute la collectivité un nouveau « vol des congés ». Mais ne vous laissez pas imposer des congés et faites en sorte que les nouveaux plans de congés résultent d'un échange entre l'ensemble de l'équipe de travail et les chef-fes de services. C'est l'État qui nous impose la période, il doit donc assumer sa part.

Pour la semaine de reprise de l'école post congés de printemps :

Même raisonnement que pour la semaine prochaine mais d'ici là, la situation aura pu évoluer et des précisions, à la fois sur la situation sanitaire et ses conséquences pratiques auront, nous l'espérons, été données.

Pour conclure : ne vous laissez pas faire et faites appel à nous en cas de problème

Rappel des mails christian.terranle@dgfip.finances.gouv.fr et yves.peyras@dgfip.finances.gouv.fr et faites suivre les informations à vos collègues afin qu'ils ne restent pas seul-es face à une situation délicate ou conflictuelle.